

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 10 mars 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue le mercredi 10 mars 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Barry Ardis
M. Robert Piché
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault
M. Mario Langevin
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2021-03-A4308

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19h04.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-A4309

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y

être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-A4310

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Séance à huis clos ;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (février 2021) ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Feu vert clignotant - Autorisation ;

5. Voirie

6. Loisirs et culture

- 6.1 Distribution de chocolat pour Pâques ;

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

- 8.1 Avis de motion – pour ajouter l'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205 ;
- 8.2 Adoption du 1er projet - Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205 ;

9. Administration

- 9.1 Adoption – Règlement 2021-02-265 décrétant un emprunt pour le projet de transformation et d'agrandissement de la caserne de pompiers et d'ajout d'un garage municipal ;
- 9.2 Mandat à RPGL Avocats – Mandat matricule 5746-55-4259 ;
- 9.3 MRCVG – Appui à la demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles ;
- 9.4 MRCVG – Appui à Préoccupation – Déroulement des élections municipales en contexte de pandémie ;
- 9.5 Association des groupes de ressources techniques du Québec – Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis ;
- 9.6 Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes – Appui envers la campagne vers des collectivités durables ;
- 9.7 Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais – Demande de bourse;

10. Varia

11. Maire et conseillers

- 11.1 Nomination maire suppléant ;

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-03-A4311 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

3. Comptes payables

2021-03-A4312 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 28 février 2021 totalisent 278 478.49 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	58 699.12 \$
Comptes payés :	195 136.00 \$
Salaires :	24 643.37 \$
Chèque ou prélèvement annulé :	Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2021-03-A4313 Feu vert clignotant - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE nous devons autoriser les pompiers à utiliser le feu vert clignotant ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal autorise les pompiers suivants à utiliser le feu vert clignotant :

- Cédrick Lévesque-Plouffe
- Luc Charbonneau
- Mickael Chauvin
- Gaétan Gagné
- Yannick Lévesque-Plouffe
- Marc-André Désabrais
- Jean-François Sarazin

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie

6. Loisirs et culture

2021-03-A4314 Distribution de chocolat pour Pâques

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire la distribution de chocolat ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal autorise un budget de 600.00 \$ pour l'achat de chocolat.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

Avis de motion – Modification du règlement de zonage – Pour ajouter l'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Mario Langevin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant la modification du règlement de zonage 160 pour l'ajout de l'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Mario Langevin
Conseiller siège no : 3

2021-03-A4315

Adoption du 1^{er} projet - Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée pour le projet de Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205 ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

9. Administration

2021-03-A4316

Adoption - Règlement numéro 2021-02-265 décrétant une dépense de 1 223 900 \$ et un emprunt de 1 223 900 \$ pour le projet de transformation et d'agrandissement de la caserne de pompiers et l'ajout d'un garage municipal

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2021 par le conseiller Mario Langevin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et résolu unanimement que soit adopté le règlement suivant :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à exécuter les travaux de construction pour l'agrandissement de la caserne et construction d'un garage municipal selon les plans et devis préparés par l'architecte Pierre-Luc Beauregard, portant le numéro 18-146, en date du 13 juillet 2020, au montant de 1 223 900\$ incluant les taxes nettes et les imprévus tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par l'architecte Pierre-Luc Beauregard en date du , lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 223 900 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 223 900 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la Municipalité affectera annuellement durant le terme de l'emprunt une portion annuelle de ses revenus généraux.

ARTICLE 5 : Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant la subvention du programme Réfection et construction des infrastructures municipale – volet 1 (dossier autorisé à 70 % des coûts admissibles confirmé par la lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation, madame Andrée Laforest le 6 octobre 2020, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-03-A4317

Mandat à RPGL Avocats – Mandat matricule 5746-55-4259

CONSIDÉRANT QUE plusieurs litiges oppose la municipalité dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d’octroyer un mandat à la firme RPGL Avocats dans les dossiers en lien avec le matricule 5746-55-4259 pour représenter la municipalité.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l’unanimité.

2021-03-A4318

MRCVG – Appui à la demande de révision et de modifications au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles – Lignes directrices relatives à l’encadrement de la vente de terres du domaine de l’État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d’autres fins personnelles

CONSIDÉRANT QUE le Vérificateur général a recommandé au gouvernement du Québec, en 2014, d’établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l’État;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté, en 2016, une « Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l’égard des municipalités » dans laquelle il est prévu la consultation du milieu municipal avant d’aller de l’avant avec des exigences additionnelles significatives;

CONSIDÉRANT QU’EN vertu de cette Politique, la consultation du milieu municipal par les ministères et organismes doit favoriser la prise en compte de la diversité du milieu municipal et l’adaptation des politiques publiques aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique s’applique notamment aux projets d’orientation, de politique, de stratégie ou de plan d’action;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette recommandation du Vérificateur général et l’adoption de la Politique de consultation qui l’a suivi, le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a élaboré et diffusé, en 2016, un projet de « Lignes directrices relatives à l’encadrement de la vente de terres du domaine de l’État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d’autres fins personnelles » sans consultation préalable des partenaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le MERN n’a procédé à aucune étude d’impact de l’application de ces nouvelles lignes directrices en fonction des priorités locales et de l’aménagement et du développement des territoires municipalisés dans les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles exigences gouvernementales découlant des lignes directrices élaborées par le MERN ont des impacts significatifs, entre autres sur le développement des municipalités et sur la rentabilité de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales et de la délégation des baux de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices orientent le développement du territoire public vers la location;

CONSIDÉRANT QUE selon l'interprétation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les articles 6.1 et 6.2 des lignes directrices permettent la vente selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE des projets de ventes de terrains de villégiatures ont été déposés par la MRCVG pour préapprobation au MERN, en concordance avec le Plan régional de développement des terres publiques, le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public, la Stratégie de développement de la villégiature de l'Outaouais ainsi qu'avec le Plan quinquennal de développement de la villégiature en lien avec la délégation des baux de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE tous ces documents de planification régionaux font référence au potentiel de développement, sans allusion ni précision quant à la vente et à la location;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des projets déposés conformément aux articles 6.1 et 6.2 ont été refusés pour la vente et réorientés vers la location, selon l'interprétation du MERN de ces dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG demande à nouveau au MERN de revoir l'interprétation de ces dispositions, afin de permettre la vente de terrains de villégiature, la MRC n'ayant pas été consultée préalablement à la diffusion des lignes directrices, une telle demande ayant déjà été formulée par résolution du Conseil de la MRCVG (2017-R-AG236) à l'occasion la séance ordinaire tenue le 15 août 2017, laquelle demande est à ce jour demeurée sans réponse;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond :

- **De demander** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, l'application de la « Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités » en exigeant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de la Politique;
- **De demander** aux autorités du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de revoir leur position quant à l'interprétation des articles 6.1 et 6.2 des « Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature, de résidence principale et d'autres fins personnelles », afin de permettre la vente de terrain lorsque ceux-ci sont conformes à l'approche prévue dans les différentes planifications en vigueur;
- **De demander** au MERN de modifier la définition de la zone vente pour y inclure les milieux municipalisés excluant les TNO;

- **De demander** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union québécoise des municipalités, des MRC du Québec et de la Conférence des préfets de l'Outaouais.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-A4319

MRCVG – Appui à Préoccupation – Déroulement des élections municipales en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi no 85 « Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi vise à octroyer au directeur général des élections du Québec (DGEQ) des pouvoirs ayant pour objet de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale, en tenant compte des conséquences de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE que par ces pouvoirs, le DGEQ pourrait notamment établir des conditions et modalités particulières visant le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT les frais importants associés à l'imposition du vote par correspondance dans les municipalités et les ressources humaines et financières de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les élus val-gatinois ont des préoccupations quant aux pouvoirs ainsi donnés au DGEQ, sans consultation préalable des présidents d'élection municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines, notamment en ce qui a trait à la disponibilité des infrastructures informatiques;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de mandater Mme Chantal Lamarche, préfète, pour assurer les suivis et faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées, préalablement à l'adoption du projet de loi no 85.

EN CONSÉQUENCE, est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui a mandaté Mme Chantal Lamarche, préfète de la MRC, afin d'assurer les suivis et faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées, préalablement à l'adoption du projet de loi no 85 et conformément aux préoccupations adressées par ledit conseil.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-A4320

**Association des groupes de ressources techniques du Québec –
Demande au gouvernement du Québec d’une programmation
Accès-Logis**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d’avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l’offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l’économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d’atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d’habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU’IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;
Il est proposé de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d’inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu’à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l’unanimité.

2021-03-A4321

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes – Appui
envers la campagne vers des collectivités durables**

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d’avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n’ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d’une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n’ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d’intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Qu'il soit résolu que la Municipalité d'Aumond appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-A4322

**Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais –
Demande de bourse**

Il est résolu par tous les conseillers (ères) présents (es) d'octroyer une bourse de 100.00 \$ aux finissants du secondaire d'Aumond.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

2021-03-A4323 **Nomination maire suppléant**

Il est résolu de nommer le conseiller Barry Ardis à titre de maire suppléant et de nommer pour signataires d'effets bancaires : première signature Julie Cardinal ou Caroline Leruite et deuxième signature Alphée Moreau ou Barry Ardis.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2021-03-A4324 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h46.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale